

Secrétariat

Grégoire de Saint-Romain

Tel : 02 62 94 72 47

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

COMPTE-RENDU (PROJET)

Séance plénière du 16 septembre 2021

Lieu : Hôtel du Département

1 – INTRODUCTION ET ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Mme Bernadette ARDON (Vice Présidente) accueille les nouveaux membres qui viennent d'être désignés par leur collectivité depuis les élections de juin.

2 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (VOTE)

Il n'était pas prévu dans le règlement intérieur du CEB le cas d'une élection du président avec un vice-président déjà en place. Pour éviter que ceux-ci ne soient du même collège, il est nécessaire de compléter le règlement intérieur.

La modification du règlement intérieur, permettant de préciser ces modalités est adoptée à l'unanimité.

3 – ELECTIONS (PRÉSIDENT ET BUREAU)

Suite au départ de M. Patrick MALET, M. Gilles HUBERT (Département) est élu président du CEB, par 24 voix « pour » et 3 votes blancs.

M. Gilles HUBERT remercie les membres du CEB pour leur confiance et indique que l'eau et la biodiversité sont précieuses et fragiles. Il souhaite que les thématiques abordées par le CEB soient partagées le plus largement possible avec l'ensemble de la population pour que la prise de conscience par tous soit encore meilleure.

Suite au départ de Mme Denise HOARAU, Mme Amandine RAMAYE (Région) est élue membre du bureau du CEB, comme représentante du collège des collectivités territoriales, à l'unanimité.

4 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2021

Trois remarques ont été effectuées par M. Nicolas ROUYER (OFB) : au point 3, en page 2, remplacer « l'OFB devrait prendre le portage de l'IFRECOR » par « l'OFB pourrait devenir le secrétariat de l'IFRECOR ». Au point 6 en page 4 remplacer « il y a 10 sites pilotes à La Réunion et à Mayotte » par « il y a 10 sites pilotes au niveau national, aucun d'entre eux n'est à La Réunion ni à Mayotte. ».



Ces remarques seront prises en compte.

Avec la prise en compte de ces remarques, le compte rendu de la séance du 4 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

5 – DIAPORAMA D'ACTUALITÉS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

M. Matthieu MENOU (DEAL) présente le diaporama des actualités biodiversité.

Mme Bernadette ARDON demande que les diapositives présentées en séance soient mises en ligne sur le site internet du CEB. Elle souhaite aussi que la liste des correspondants « biodiversité » des collectivités, qui sont collectés suite à ce qui a été décidé lors du CEB du 26 février 2021, soient mises sur le site internet du CEB.

M. Gilles HUBERT demande qu'un rappel soit fait pour les collectivités qui n'ont pas encore désigné de correspondant « biodiversité ».

Il demande également qu'un lien soit fait avec le rectorat.

Philippe GRAMMONT (DEAL) indique que ce lien existe, par exemple lors de la semaine européenne du Développement Durable (SEDD) qui démarre le 18 septembre.

6 – PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES (PDPG) 2021-2027

Mme Anaïs GRONDIN (FDAAPPMA) présente le plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles 2021-2027 (voir diapositives présentées en séance). C'est un document opérationnel, faisant un état des lieux, se donnant une stratégie et un plan d'actions, réparti dans 4 domaines.

M. Jean-Paul MAUGARD (FDAAPPMA) complète cette présentation en souhaitant que l'évènement récent à l'étang de Saint Paul ne se reproduise plus.

M. Gilles HUBERT indique qu'il est tout à fait d'accord et que la question des déchets sauvages est un travail permanent de sensibilisation qui concerne tout le monde.

En ce qui concerne les actions de conscientisation de la population, M. Jean-Paul MAUGARD indique que la fédération de pêche dispose d'une navette pédagogique afin d'aller sensibiliser les scolaires, mais indique également qu'il faut savoir utiliser les moyens de police dans le même temps pour les personnes qui ne comprennent que ce langage.

M. Gilles HUBERT indique que la sanction est une chose, mais qu'on ne peut pas sanctionner tout le monde, et que les jeunes doivent être informés.

M. Pascal HOARAU (RNNEP) indique que la sensibilisation à ces sujets est réalisée depuis plusieurs générations auprès des jeunes mais que les problèmes d'incivilité par rapport aux déchets jetés dans la nature persistent : on ramasse régulièrement des tonnes de déchets dans la réserve de l'étang de Saint Paul, ils arrivent de l'ensemble du bassin versant (102 km²). Les adultes doivent également être sensibilisés.

Mme Karine POTHIN (RNMR) complète ces propos en soulignant la faiblesse des moyens de police, et l'impossibilité de pénétrer sur des terrains privés sauf sous certaines conditions.

M. Jean-François NATIVEL (Département) propose que les chasseurs et les pêcheurs soient plus régulièrement associés pour contribuer aux actions de sensibilisation de la population.

Mme Bernadette ARDON remercie la fédération de pêche pour ses actions, et indique que les rivières les plus emblématiques de La Réunion sont dans l'Est, elle souhaite que les « contrats de rivière » soient des outils plus largement utilisés à La Réunion pour favoriser la préservation de la biodiversité aquatique.

M. Stéphane BABONNEAU (CIVIS) précise qu'à l'étang du Gol, un contrat d'étang est en construction et sa rédaction devrait aboutir à la fin du premier semestre 2022.

7 – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL FAUNE EXOTIQUE NIVEAU 2

Mme Laurence PROVOT (DEAL) présente la réglementation concernant les usages de nombreux animaux exotiques dangereux pour notre biodiversité, et leurs conditions de sortie du territoire de La Réunion, voire d'élimination. (cf. diapositives présentées en séance).

Un dépliant est également distribué en séance, et disponible sur simple demande, pour diffusion de cette information au public.

Mme Sonia RIBES (personnalité qualifiée) indique que chaque année, environ 100 000 oiseaux de cage sont introduits à La Réunion. Cela donne un ordre de grandeur de la problématique.

M. Gilles HUBERT regrette que la filière économique repose en partie sur des achats qui peuvent être des pulsions de consommation, menant à des pratiques néfastes sur la prévention de l'introduction des espèces exotiques envahissantes. Il salue le travail réalisé et la publication de cet arrêté.

M. Christian LEGER (SEOR) indique que ce « trafic » représente des sommes d'argent très importantes. Il faut s'y attaquer, il faut de la sensibilisation, mais il va falloir également utiliser la répression.

Mme Marie LACOSTE (CBNM) souligne l'important travail réalisé. Cependant, puisqu'on liste des espèces qu'on ne peut pas importer, cela revient à dire que « tout est autorisé sauf... », on pourrait améliorer encore cette situation et faciliter le travail de contrôle en indiquant « tout est interdit sauf... ».

M. Gilles HUBERT approuve cette idée et propose que ce soit un axe futur de travail.

M. Jean-François NATIVEL indique qu'avoir un oiseau en cage est très culturel ici à La Réunion, et souhaite que soit bien pris en compte l'humain dans la réglementation.

M. Philippe GRAMMONT indique que le volet humain a bien été pris en compte lors de la construction et de la rédaction de cette réglementation : en effet, l'arrêté a fait l'objet de nombreuses concertations, et on est arrivé à quelque chose d'aussi équilibré que possible.

Mme Amandine RAMAYE (Région) souhaite une photographie de ce qui existe en termes de police sur ce sujet.

M. Philippe GRAMMONT indique que la coordination des polices est faite dans le plan de contrôle de l'état via la mission interservices des polices de l'environnement (MIPE). Ce plan est établi chaque année et permet la coordination des polices, néanmoins les moyens sont limités. C'est une coordination fondamentale, et les actions peuvent être significatives.

M. Gilles HUBERT indique que la prise de conscience concernant la faune exotique envahissante s'élargit et est optimiste pour le futur.

8 – POINTS DIVERS

Mme Bernadette ARDON demande des nouvelles du groupe de travail demandé lors de la précédente séance concernant le PAPI de l'Ermitage.

M. Philippe GRAMMONT indique que la démarche est en cours, et propose qu'un point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain CEB.

M. Gilles HUBERT indique qu'il prendra l'attache des techniciens du TCO.

9 – PROCHAINES SÉANCES

Le prochain bureau du CEB aura lieu le 24 septembre 2021.

La prochaine séance plénière du CEB aura lieu le 28 octobre 2021.